

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens  
lors du conseil d'arrondissement du 12 janvier et 8 mars 2016**

**Madame Lisa Mintz (Sauvons la falaise) : toxicité des matériaux de remblai au bas de la falaise Saint-Jacques**

**16-10444 CA 12 janvier 2016**

Madame souhaite savoir si les matériaux de remblai déposés au bas de la falaise Saint-Jacques sont toxiques et s'ils pourraient contaminer la nappe phréatique par le ruissellement des eaux.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : un agent de la direction prendra contact avec la requérante afin de l'informer du fait qu'elle doit déposer une demande officielle auprès du ministère de l'Environnement du Québec ainsi qu'à la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal afin que des tests soient effectués et que les résultats lui soient communiqués.

**Monsieur Mikhtar Lamini (Coalition Vélo Québec) : déneigement de la piste cyclable canal Lachine - diverses problématiques sur la rue Hadley**

**16-57053 CA 8 mars 2016**

Monsieur dénonce l'état de la chaussée sur la rue Hadley, l'absence de marquage établissant la zone de dégagement de cinq mètres de stationnement sur les trottoirs sur la rue Hadley ainsi que l'absence de marquage de la piste cyclable.

Suivi par la direction des travaux publics : M. Stéphane Caron, chef de division - études techniques, indique qu'il est présentement impossible de faire des travaux de réparation en surface de la rue Hadley en considération des infrastructures souterraines. Les travaux seront éventuellement faits mais la date n'est pas encore déterminée. Mme Caroline Ledoux, chef de section - circulation, mentionne que cette année, l'arrondissement prévoit doubler ses interventions de marquage pour le respect du dégagement de 5 mètres aux intersections, notamment sur les rues commerciales, les corridors scolaires et les liens cyclables. Le marquage des liens cyclables (sur chaussée) est de la responsabilité de la Ville-centre et se fait chaque printemps en priorité, selon les conditions météorologiques. Le déneigement et l'entretien de la piste du canal de Lachine relève de Parcs Canada. Nous avons transmis les commentaires à Parcs Canada et le citoyen est invité à communiquer directement avec eux.

**Madame Marie Pettinato : analyse de la présence et de l'état des bornes situées sur la rue Pierre-Hérroux**

**16-57058 CA 8 mars 2016**

Madame explique que diverses bornes installées sur la rue Pierre-Hérroux sont endommagées ou manquantes. Puisqu'elles sont situées sur le domaine public, elle souhaite qu'elles soient réinstallées par l'arrondissement.

Suivi par la direction des travaux publics : M. Sylvain Goyette, chef de division - voirie, mentionne que madame a été contactée le 18 mars 2016 vers 15 h 25 concernant son dossier. Madame est satisfaite des solutions proposées. Pour ce qui est des poteaux, il faudra trouver une solution permanente pour protéger le mur et la clôture de madame. D'ici la fin de l'été, une proposition de solution permanente sera soumise et mise en place. Madame a été référée au Bureau des réclamations de la Ville concernant sa clôture. En ce qui concerne les ordures, la demande a été transmise à un inspecteur qui verra à prendre en charge le dossier et à effectuer le suivi.

**Madame Danièle Dubuc : diverses problématiques relatives au déneigement, à l'épandage d'abrasif et au colmatage des nids de poule**

**16-57083 CA 8 mars 2016**

Madame demande à ce que l'on vérifie si la méthode de déneigement de la rue Jogues lors de l'avant-dernière chute de neige est conforme aux directives de l'arrondissement. Elle souhaite également que l'on vérifie s'il y a eu épandage d'abrasifs sur les trottoirs au coin des rues Laurendeau et D'Arcy-McGee. Elle signale la présence de nids de poule importants sur les rues Allard, D'Aragon et Jolicoeur ainsi que sur le boulevard Newman.

Suivi par la direction des travaux publics : Mme Caroline Ledoux, chef de section - circulation, mentionne que l'arrondissement du Sud-Ouest installera un ralentisseur sur la rue Jogues étant donné la nouvelle mesure instaurée sur la rue des Trinitaires, aux abords du métro Angrignon. M. Sylvain Goyette, chef de division - voirie, a parlé à madame le 17 mars 2016, vers 13 h 20, concernant le déneigement. Celui-ci lui a fourni les explications demandées et lui a laissé ses coordonnées afin que la situation ne se répète pas. Madame est satisfaite du suivi et des réponses obtenus.

-----